## Madame la Ministre,

Le 25 février 2010, la tempête Xynthia a durement frappé l'ensemble du littoral Atlantique provoquant la mort de 53 personnes et de graves sinistres dans 500 000 foyers.

Le 1<sup>er</sup> mars 2010, le président de la république a annoncé dans la précipitation une série de mesures dont, comme souvent avec lui, beaucoup attendent encore aujourd'hui un commencement d'exécution.

En effet, si le dossier de rachat des logements dans les zones noires a été confus et contradictoire, il concerne cependant la partie le plus tangible de mise en œuvre des promesses présidentielles. Mais là encore il faut savoir que si les critères de la tempête Xynthia avaient été appliqués à tout le patrimoine bâti français, ce sont 550 000 maisons qu'il aurait fallu racheter.

A côté de cela, il reste toujours à régler dans la majorité des secteurs concernés le difficile problème de la propriété, de la consolidation et de la gestion de nos 8 600 kilomètres de digues où seuls les travaux d'urgence ont été réalisés.

Il y a eu la terrible tempête Martin en 99, puis Klaus, puis Xynthia c'est-à-dire 3 catastrophes naturelles désastreuses en juste dix ans.

Deux études récentes publiées par la revue nature, l'une de l'université de Victoria au Canada, l'autre de celle d'Oxford, ont clairement établi que ces phénomènes de tempête sont liés au dérèglement climatique, qui ne va pas malheureusement qu'aller en s'aggravant compte tenu que l'on diffère toujours les mesures indispensables pour la planète.

Or, un an après et deux rapports parlementaires plus tard celui dont nous débattons et celui du Sénat rapporté par mon ami Alain Anziani, le problème crucial reste pendant : des travaux indispensables et urgents sont toujours en attente pour 500 kilomètres de digues fragilisées.

Pour ce qui concerne l'Estuaire de la Gironde que je connais bien, nous nous sommes dotés d'un outil de modélisation qui permet de simuler les aléas cumulés et d'en analyser les conséquences.

Il reste aujourd'hui, là comme ailleurs, à définir une organisation qui garantisse une protection pérenne en prenant en compte tous les paramètres :

- La Protection des territoires sensibles prioritaires déterminés après concertation.
- La définition des lieux d'expansion des crues considérant que si on renforce les digues ici il faut les baisser ailleurs.
- L'octroi de compensations aux territoires et aux citoyens qui accepteront cette forme de solidarité sacrificielle.

Ces principes actés, il convient de définir les moyens de mettre en œuvre cette garantie durable.

## La encore deux postulats :

- Remettre définitivement en état la totalité des digues qui assure la protection des territoires.

2 Mars 2011 Page 1

- Déterminer pour tous ces ouvrages un responsable crédible et solvable chargé de leur gestion et de leur entretien, dans un périmètre incluant obligatoirement la prise en compte de l'hydraulique en amont de la digue.

Ces règles établies, le scénario de mise en œuvre est limpide :

- A l'État dont c'est la responsabilité régalienne d'assurer l'investissement de 500 à 800 millions d'euros nécessaires à la restauration des digues.
- Au parlement de légiférer pour définir par la loi les conditions du choix des délégataires de l'entretien des digues ainsi reconfigurées, au cas par cas, selon les situations locales et en faisant fi des contingences clientélistes et politiciennes, et dans le même temps de mettre en place les taxes et dotations qui permettront à ces gestionnaires d'assumer en responsabilité les frais inhérents, conformément au processus que propose le Président Maxime Bono.

Vous allez me rétorquer, madame la Ministre, qu'en cette période de crise, 600 ou 700 millions d'euros est une somme exorbitante pour les finances calamiteuses de l'État.

Permettez-moi de vous répondre par avance que quand il s'est agi de renflouer les banques victimes de leurs errements de gestion, l'État a su mobiliser en quelques jours deux milliards d'euros.

Et mieux encore, je vais vous donner la solution concrète : 600 millions d'euros, c'est le cadeau fiscal annuel octroyé chaque année par votre gouvernement aux plus favorisés de notre pays.

En supprimant le bouclier fiscal et en imputant les fonds récupérés à la restauration des digues vous faites d'une pierre deux coups : rétablir l'équité sociale et mettre en œuvre la solidarité nationale !

Madame la Ministre,

Nombre de nos concitoyens en zone sensible vivent aujourd'hui dans l'angoisse parce qu'ils n'ont aucune réponse et ne voient aucune perspective concernant un problème qui les dépasse et les menace qu'ils s'appellent en Gironde les oubliés du blayais ou en Vendée l'association des victimes de l'inondation de la Faute sur mer.

Mais madame la Ministre,

Gouverner c'est gérer, pas esquiver.

Je vous le dis aujourd'hui avec beaucoup de gravité et de solennité : si vous ne vous donnez pas les moyens de résoudre ce problème dans l'année, c'est votre responsabilité et celle du gouvernement de ce pays qui serait engagée en cas de nouvelle catastrophe, et nous vous demanderions alors d'en répondre.

2 Mars 2011 Page 2